

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 6 juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017

N° 17-06-07

OBJET :
Subvention exceptionnelle
à la Société Gymnique
Baldomérienne – Année
2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-16_06_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017
Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE GYMNIQUE BALDOMERIENNE – ANNEE 2017

Monsieur Julien GOUTAGNY, adjoint au Maire en charge des sports, informe l'assemblée que la commune est sollicitée par la Société Gymnique Baldomérienne pour une demande de subvention exceptionnelle.

En effet, en raison de l'indisponibilité d'un bénévole pour assurer les entrainements, l'association a été dans l'obligation de recruter un moniteur diplômé jusqu'à la fin de la saison, et sollicite une subvention de 1 000 €.

Après étude, il est proposé d'allouer, à titre exceptionnel, une subvention de 500 €.

La proposition est soumise au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à la société gymnique Baldomérienne.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-16_06_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 2 juin 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.